

PLURALISTE LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT
EDUCATIF LIBRE PLURALISTE LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT
SINGULIERS
REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE PLURALISTE
LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE
PLURALISTE LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT

Bulletin départemental de la FSU-SNUipp 47

LE PASSAGE CTC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le :
28/08/2026



MOBILISÉ·ES

POUR NOS SALAIRES

augmenter le point d'indice

revaloriser les carrières

égalité femmes-hommes

En **grève** et en **manif**
le **29 septembre** !



Permanences 2026-2027

Jours	Militant·es
LUNDI	ARRUAT Guillaume PORTIER Christophe
MARDI	ARRUAT Guillaume CHABROL Aurore
MERCREDI	Sur rendez-vous
JEUDI	ARRUAT Guillaume COUDERC Mathieu FISCHER Jacinthe LAFON Ghislaine PAILLÉ Audrey PALPANT Élodie PORTIER Christophe TASTAYRE Sandrine
VENDREDI	PALPANT Élodie TASTAYRE Sandrine
WEEK-END VACANCES	Permanence mail et téléphone

Salaires : un déclassement qui s'aggrave



Dans un contexte économique instable, les salaires de la Fonction publique continuent d'être bloqués.

Après un décrochage de la courbe de l'inflation au début des années 2000, la valeur du point d'indice qui sert à calculer les traitements dans la Fonction publique est gelée depuis 2010 de manière pratiquement continue. Les quelques augmentations consenties au coup par coup n'ont jamais compensé l'inflation de la période concernée (6 % d'augmentation pour les PE contre 30 % d'inflation depuis 2010) et les quelques indemnités ajoutées ne concernent pas tou-tes les agent-es.

À quand une vraie égalité professionnelle ?

La mise en place à partir de 2021 d'un Plan national d'action pour l'égalité professionnelle aurait dû offrir des perspectives dans des métiers féminisés à 85 % pour les PE et à 94 % pour les AESH. De même, la transposition dans le droit français de la directive européenne sur la transparence salariale aurait pu être l'occasion historique de rendre concret le principe « à travail égal, salaire égal ».

Malgré cela, et malgré l'utilité sociale et le niveau de responsabilité engagé, les professions fortement féminisées restent sous-payées et dévalorisées. En leur sein même, les inégalités de perspectives (mobilité, accès à certaines fonctions, promotions,...) et de rémunérations restent défavorables aux femmes.

**Cet ordre salarial n'est plus acceptable.
Des mesures !**

Dernière provocation du gouvernement : laisser penser à l'opinion publique que les enseignant-es sont des privilégié-es. C'est grossier, mensonger et scandaleux. Comptez sur la FSU pour démonter cette fake news.

Pour la FSU-SNUipp, de nombreuses mesures salariales s'imposent :

- Des mesures immédiates d'urgence, sous forme d'augmentation de la valeur du point et d'attribution uniforme de points d'indice pour toutes et tous.
- La réindexation de la valeur du point d'indice, soit son augmentation automatique au rythme de celle de l'inflation (ou de l'augmentation du salaire moyen).
- Une augmentation d'au moins 20 % de la valeur du point et 100 points supplémentaires pour toutes et tous.
- Des mesures fortes garantissant l'égalité femmes/hommes pour faire disparaître les inégalités de salaires et de carrières, et mettre fin aux temps incomplets imposés.

Pourtant le gouvernement reste sourd : le mercredi 8 juillet, l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique a claqué la porte du "rendez-vous salarial" face au refus d'augmenter les salaires.



**Une raison supplémentaire de se mobiliser dans la rue
le 29 septembre !**

Modalités départementales non encore connues au moment de l'impression de ce bulletin syndical.

- Consulter le site : <https://47.snuipp.fr/>

- Inscrivez-vous sur la liste de diffusion :





MOBILISÉ·ES POUR NOS SALAIRES

En grève et en manif le 29 septembre !

Dans ce numéro :

Bonne rentrée	P 1
Salaires	P 2
Édito	P 3
Direction - Formation - Éducation prioritaire	P 4 et 5
Conseils de rentrée	P 6
AESH	P 7
Actualités	P 8

En encart :

- Calendrier des collègues
- Bulletin d'adhésion



FSU-SNUipp 47
Syndicat de toute la profession
 Plus de 50 % des votes exprimés aux élections professionnelles de 2022.

Singuliers Pluriel

Bulletin trimestriel édité et imprimé par :
 FSU-SNUipp 47
 10, rue d'Albret 47000 AGEN
 05 53 68 01 92
 09 65 17 27 48
 06 81 64 77 50
 snu47@snuipp.fr
<https://47.snuipp.fr/>
 Prix du Numéro : 1,52 €
Directrice de la Publication :
 Sandrine Tastayre
 CPPAP n° 0330 S 07212
 ISSN n° 1243-7484

Feu à nos forêts, à nos pompiers délaissés.

Des moyens, les pompier·es en réclamaient, et cela, bien avant les méga-feux. Refusant d'être nommé·es des héros, ils et elles sont bien réel·les et en colère, font grève et appellent à rejoindre la mobilisation du 29 septembre. Cet été a été marqué par cinq vagues de chaleur, responsables au 19 août de 7300 « morts "en excès" ». Comme il reste encore des climato-sceptiques, pour qui il a toujours fait chaud, voici une petite statistique à leur destination, dont vous pourrez vous servir dans vos prochains repas de famille : sur les 54 vagues de chaleurs recensées depuis 1947, la moitié a eu lieu à partir de 2010. Les catastrophes climatiques se sont enchaînées cet été : tornade à Laffitte et ailleurs, la foudre qui s'abat ici et là, épisodes de grêle... Une catastrophe pour les récoltes au moment où est promulguée la loi d'urgence agricole qui réintroduit deux pesticides auparavant interdits. Nos gouvernant·es sont dans le déni. L'urgence pour nos dirigeant·es reste de perpétuer le modèle économique et de politique agricole qui nous mène dans le mur et condamne l'avenir de nos enfants et petits-enfants.

Ce gouvernement est encore dans le déni quand on évoque le manque de préparation qui est la marque de fabrique des quinquennats Macron. Il fait la sourde oreille, utilise la provocation. Avec, à leur tête, notre Président, pyromane du social, qui fait taire la colère des habitant·es du Porge victimes des incendies, répétant à tue-tête que ce n'était

pas « le temps de la polémique ». Quoi de plus violent que de délégitimer une souffrance réelle ? Et pendant ce temps-là, il n'y a pas que les sols qui s'assèchent... Les esprits aussi, hélas. Saluts nazis devant le musée de la résistance et de la déportation de Besançon. Saluts nazis devant une synagogue à Sarcelles, etc. Mais la montée de l'extrême droite n'existe pas... Jusqu'où va l'arc républicain cher à Macron ? Devant tant d'incompétence, et à l'approche des débats concernant le budget 2027, c'est au tour des enseignant·es de se retrouver sous le feu des critiques. Voilà qu'à l'approche de la rentrée sort dans la presse une étude qui fait état d'un salaire net moyen à 3090€... Où se cachent-ils ces euros ? S'il y a une urgence, c'est bien de ralentir. À l'heure de la rentrée et des évaluations nationales qui approchent, où notre pratique nous est dictée, où nos formations sont pilotées, il est encore temps de prendre du recul et de regarder la Finlande : les enfants n'ont pas de notations avant 11 ans. Réussissent-ils moins bien à l'école ? La FSU-SNUipp 47 défend la profession devant des conditions de travail toujours plus dégradées. Nous sommes attaqué·es et c'est par le collectif que nous demeurerons des enseignant·es concepteur·ices. C'est ensemble que nous pourrons lutter. On se donne rendez-vous pour une rentrée dans l'action le 29 septembre.

Guillaume Arruat

La FSU-SNUipp47 souhaite une bonne retraite à nos collègues ayant démarré cette nouvelle partie de leur vie. Se syndiquer, manifester, s'informer, échanger, donner un coup de main c'est toujours possible dans ton syndicat préféré. N'hésite pas à nous contacter.

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

**POUR SON MÉTIER.
POUR SOI-MÊME.
POUR LES ÉLÈVES.**



Direction d'école : une évolution managériale à rebours des besoins

Trois ans après la publication du décret d'application de la loi Rilhac, le ministère publie contre l'avis des organisations syndicales représentatives un nouveau référentiel métier sur la direction d'école.

Alors que les collègues en charge de la direction d'école réclament depuis des années du temps, un allègement des tâches et une aide administrative pérenne et statutaire, le ministère a publié au BO le 21 mai dernier un nouveau référentiel métier sur la direction d'école, qui s'applique dès cette rentrée. Son mot d'ordre : Pilotage pédagogique.

De quoi s'agit-il ?

Le référentiel métier est le recueil des compétences attendues dans l'exercice des fonctions de direction d'école. Il sert de base à la formation et à l'évaluation spécifique des directrices et directeurs qui a lieu tous les cinq ans.

Le document contient quatre parties : le pilotage pédagogique, les responsabilités relatives au fonctionnement de l'école, la cohérence des différents temps de

l'enfant et la participation à la protection de l'enfance.

Une direction d'école encore plus isolée du collectif de travail. La direction d'école devient responsable du pilotage pédagogique de l'école, assuré en tant que manager. De nouvelles responsabilités lui sont données et contribuent à l'isoler de l'équipe pédagogique. Par exemple, "le directeur d'école s'assure que les enseignants et les familles ont des échanges réguliers sur les progrès des élèves et leur comportement."

Un projet d'école au service du "pilotage"

Le projet d'école est aussi mentionné et il change de philosophie. Ainsi, les parents d'élèves et les collectivités territoriales contribuent à son élaboration : "Le directeur conduit le projet d'école, élaboré avec les représentants de la communauté éducative et mis en œuvre conjointement avec l'équipe pédagogique." Il est "fondé sur l'analyse des principaux résultats de l'école aux évaluations nationales, sur l'ensemble des évaluations

menées par l'équipe pédagogique et sur les préconisations de l'évaluation de l'école".

La FSU-SNUipp est intervenue lors des deux groupes de travail pour modifier le texte, et a ainsi obtenu que la mention de concertation de l'équipe pédagogique soit ajoutée pour toute prise de décision, ce qui n'était pas le cas dans sa version initiale. La FSU-SNUipp a aussi obtenu que la direction d'école n'ait pas la responsabilité de trouver une solution de remplacement en cas de collègue absent, ce qui reste la prérogative de l'IEN. Malgré cela, elle reste opposée aux changements induits par ce texte et par la loi Rilhac dans la fonction de direction, et en particulier dans les aspects managériaux qui sont introduits.



Formation continue : Des leviers collectifs pour résister à son contrôle

La circulaire de rentrée 2026 annonce qu'un pouvoir de décision sur les contenus de formation sera donné aux équipes avec la poursuite des « efforts engagés sur la formation, notamment en faveur des formations à l'initiative des équipes locales, l'accompagnement et la reconnaissance de [l']engagement. »

Par ailleurs, une circulaire sur la formation continue des PE, publiée le 2 juillet au BO, annonce « l'acte 2 » des plans français, maths et maternelle.

C'est bien dans ce cadre que les équipes doivent pouvoir décider des contenus et des modalités de travail, comme le prévoit le « guide plan français », qui « rend les professeurs pleinement acteurs de leur formation en les associant à la définition des

thématiques et des modalités de travail. Il reconnaît ainsi leur professionnalité, promeut leur réflexion collégiale et les responsabilise dans la dynamique de formation ».

Selon cette circulaire, chaque PE bénéficiera, sur quatre années, d'un minimum 24 heures de formation en mathématiques et français et autant dans d'autres champs disciplinaires, interdisciplinaires ou transversaux, intégrant la formation à l'EVAR ».

Il est précisé qu'il « convient de veiller à l'équilibre avec les autres disciplines en lien avec les nouveaux programmes et les apports relatifs à l'accessibilité des apprentissages.

Ces formations tiennent compte des compétences déjà acquises par les enseignants pour proposer les modalités et les contenus les plus adaptés à leurs besoins. »

Comme tous ces temps reposent sur les 18h d'animation pédagogique annuelles, il est utile de rappeler également qu'aucun temps de travail (réunions, formations...) ne peut être imposé en dehors du cadre des 108h. De plus, depuis la circulaire du 25 août 2020, "les directeurs d'école ont, avec les équipes pédagogiques, la pleine responsabilité de la programmation et de la mise en œuvre des 108 heures dans le respect de la répartition réglementaire".

Une liberté qu'il convient de rappeler.

Formation continue (suite)

Pas de formation continue sans délibération collective de l'équipe pour faire valoir ses choix.

N'hésitez pas à nous signaler les pressions de la hiérarchie pour imposer ses propres vœux. L'IA adjoint a déjà évoqué en fin d'année scolaire cette volonté (cf le SP de juin).

Un des gros problèmes de cette circulaire récente concerne les collègues sur les classes dédoublées en éducation prioritaire : malgré l'opposition unanime des

organisations syndicales, elle prévoit en effet une visite de classe imposée chaque année et la présence de l'IEN ou d'un CPC au conseil des maîtres. Mais aussi la possibilité de « regrouper temporairement deux classes dédoublées pour assurer le départ en formation sans rupture pédagogique », ce qui est une aberration qui conduira à des groupes de 30 élèves en éducation prioritaire.

La FSU-SNUipp continue ses interventions contre le pilotage autoritaire de la formation et pour un remplacement réel des collègues en formation.

Éducation prioritaire : une priorité ?

Le ministre l'a dit à plusieurs reprises : s'il avait disposé d'un temps politique suffisant, le chantier de l'éducation prioritaire aurait été sa priorité. C'est dire tout l'enjeu des évolutions en cours qui en modifient profondément sa définition et qui brouillent le principe de lutte contre les inégalités. Tout comme les injonctions et les pressions qui s'y déploient, faisant de l'éducation prioritaire un véritable laboratoire des politiques éducatives.

Vers une confusion entre critères sociaux et territoriaux

Alors que l'éducation prioritaire est au point mort depuis dix ans, le Sénat a adopté le 27 mai dernier une proposition de loi "réformant les critères d'attribution de l'éducation prioritaire pour l'équité des résultats et l'égalité territoriale". Ce texte, qui s'appuie sur un rapport de la Cour des comptes, prévoit d'inscrire l'éducation prioritaire dans la loi et de réviser la carte tous les cinq ans. Cette loi pose le principe d'une allocation progressive des moyens, qui pourrait remettre en cause la labellisation, gage d'obligation de moyens pour l'Etat. De plus, les élu-es du Sénat ont créé un « critère d'éloignement » par rapport à l'offre d'enseignement, culturelle, sportive et de transport. Cet élément vient semer la confusion entre l'éducation prioritaire et la ruralité, alors que cette dernière n'est en rien corrélée aux inégalités scolaires d'après la recherche. Pour que le

classement n'exclut pas les écoles rurales qui le nécessitent, il suffirait de supprimer le critère de zone urbaine. Vers un cadrage renforcé des pratiques professionnelles ?

L'éducation prioritaire a longtemps été le lieu privilégié d'une évolution des pratiques enseignantes, motivée par la lutte contre les inégalités scolaires. Ainsi, la recherche des éléments les plus différenciateurs en termes de réussite scolaire avait mis en lumière l'importance des pratiques langagières, fortement déterminées par le milieu familial, mais sur lesquelles des enseignant-es formé-es et soutenu-es peuvent agir.

Depuis 2017, on assiste à une mise au pas des pratiques, sur la base d'un pilotage par les indicateurs des évaluations nationales, sans aucune amélioration notable.

Si la FSU-SNUipp a obtenu l'annulation d'une note de service particulièrement dangereuse, une circulaire publiée le 2 juillet franchit plusieurs lignes rouges : possibilité de regrouper temporairement deux classes dédoublées "pour assurer le départ en formation, programmation d'une visite par an (une à deux au cours de chacune des 2 premières années pour les débutant-es), accompagnement de proximité "assuré par l'IEN ou un formateur de circonscription", avec visites de classes et participation aux conseils des maîtres-ses.

Ces dispositions sont inacceptables et la FSU-SNUipp continue à intervenir dans un cadre intersyndical pour leur retrait.

Il y a urgence à relancer une politique nationale d'éducation prioritaire. Cela implique une nouvelle carte, basée sur des critères nationaux, transparents et concertés, permettant à chaque école répondant aux critères de l'intégrer, en zone urbaine comme rurale. La FSU-SNUipp revendique une labellisation par école, avec un droit opposable à entrer en éducation prioritaire pour les structures aux IPS* les plus bas. Une concertation au niveau départemental doit permettre d'identifier les écoles, établissements qui, au-delà de leur IPS, se trouvent dans une situation spécifique nécessitant leur intégration à l'éducation prioritaire. Il est urgent de renouer avec les dynamiques engagées en 2014 mais abandonnées dès 2017.

Quelques établissements et écoles vont bénéficier d'une aide dès la rentrée 2026, mais cela ne fait pas une vraie politique globale et claire.

** Indice de Positionnement Social, outil statistique qui présente la profession des parents en lien avec des pratiques culturelles, permettant de mesurer les inégalités dans la composition sociale des écoles et établissements.*



Conseils de survie en milieu scolaire

Travailler dans une école est, paradoxalement, parfois synonyme d'isolement. Soit parce qu'on est dans une classe unique de RPI, soit parce que le bâti génère une division des espaces, soit parce que l'organisation des temps scolaires et extra-scolaires ne permet pas de se retrouver.

Combien d'entre nous ne voient plus les collègues que pour des commandes institutionnelles du type : remplir un formulaire-un tableur-un dossier ?

Quand chacun·e a ses impératifs personnels, des APC, des équipes éducatives, etc, il est compliqué d'échanger calmement afin de prendre du recul face à ce qui nous est demandé par notre métier au quotidien.

Lorsqu'on y rajoute des demandes de l'administration souvent en urgence, parfois hors-sol, régulièrement sans temps donné pour y répondre, on aboutit assez vite (quelques semaines ?-/quelques jours ?) après la rentrée à l'impression d'être un écureuil dans une roue qui ne s'arrête jamais de tourner.



Quels conseils à donner, que l'on soit enseignant·e, dirlo, AESH ou personnel de RASED ?

— **hiérarchiser les priorités** : d'abord s'occuper de ce qui concerne les élèves, la classe, puis l'école. Les inspecteurs·trices peuvent attendre quelques jours sans grand danger moral ou physique. Nos élèves et nous-mêmes, parfois, non. Nous sommes tout à fait légitimes à expliquer que la réponse sera apportée après le temps institutionnel nécessaire (conseil des maîtres, décharge, etc).

— **prendre l'habitude de se faire préciser calmement et par écrit ce qui est demandé** : un mail du type : « Merci de me confirmer que vous souhaitez, que vous m'avez demandé par téléphone de,... » peut remplir ce rôle et permettre de s'y référer en cas de "pressions".

— **en cas de doute sur la légitimité ou l'utilité de la demande, contactez-nous**. Chaque année des collègues découvrent tardivement que ce qu'on leur a demandé n'avait pas de caractère obligatoire et leur a pourtant coûté un temps précieux.

— **éviter la gestion « au fil de l'eau »** sur son téléphone, entre deux récrés, déplacements ou même la pause. C'est le meilleur moyen de se tromper de destinataire, de répondre trop vite sur un coup de sang, de ne pas se rappeler précisément du contenu de l'échange et de ne pas avoir de traces en cas de désaccord ultérieur. C'est aussi source de fatigue, d'écoeurement, voire de tensions entre celles et ceux qui veulent faire « de suite » et celles et ceux qui veulent « couper » un peu, lors du repas par exemple.

— **participer à des réunions d'information syndicale** pour connaître la réglementation, les lubies du ministère, les réponses déjà apportées par d'autres écoles, collègues, etc, afin de se sentir moins seul·e et de partager les expériences.

— **évidemment se syndiquer à la FSU-SNUipp47** pour donner des moyens d'action et de formation pour faire respecter nos droits, pour faire évoluer positivement l'école et créer du collectif.

Face à l'individualisation de nos métiers et nos carrières voulue par les patron·nes afin de nous diviser, prenons le temps de nous rappeler que l'école a besoin de nous, bien plus que d'injonctions manageriales, de changements hors-sol et sans les moyens humains nécessaires.

*Bonne rentrée à toutes et tous
Sandrine Tastayre*

**CSAD des ajustements de rentrée
Jeudi 03 septembre 2026 - 14h00**

Relations avec les collectivités locales :

La FSU-SNUipp47 a contacté en juillet toutes les mairies de Lot-et-Garonne afin de les alerter sur les démarches en cours du DASEN afin de regrouper et fermer des écoles de quartier ou de village. Ne soyons pas dupes, certaines mairies voient d'un très bon oeil de ne plus avoir à gérer du bâti, des emplois municipaux, voire des relations avec des parents d'élèves ou des enseignant·es. Parfois les terrains et bâtiments scolaires sont très convoités.

D'autres sont très attachées à "leur" école et parfois se rêvent comme des supérieurs hiérarchiques. Dans tous les cas, un collectif (équipe enseignante, AESH, personnel municipal, parents) sera toujours mieux écouté qu'un·e directeur·trice isolé·e.

C'est d'ailleurs pour éviter ces actions collectives que le ministère promeut l'autorité fonctionnelle pour la direction. Nous conseillons à toutes les équipes de rédiger les compte-rendus de conseils d'école et de maîtres·ses afin de pouvoir les utiliser le cas échéant.

AESH : un statut de catégorie B pour toutes, maintenant !

Les groupes de travail ministériels des 20 mai et 15 juin consacrés aux AESH n'ont pas apporté les réponses attendues.

Alors que les AESH exercent un métier essentiel à la scolarisation des élèves en situation de handicap, tout en étant maintenu·es dans la précarité, le ministère semble privilégier une réflexion sur l'évolution des missions plutôt que sur la création d'un véritable statut.

Création de nouvelles fonctions d'« assistants d'accessibilité », développement du rôle des AESH référent·es, missions de coordination ou d'appui à l'inclusion : autant d'évolutions qui traduisent une reconnaissance implicite de l'expertise acquise par les AESH.

Pourtant, lorsqu'il est question de statut, l'intégration dans un corps de catégorie B ne concernerait qu'une minorité de personnels.

Pour la FSU, cette perspective est inacceptable. Les compétences mobilisées, les responsabilités exercées et le rôle dans la réussite de l'inclusion scolaire justifient la création d'un véritable corps de fonctionnaires de catégorie B pour l'ensemble des AESH.

Cette revendication repose sur une réalité professionnelle largement reconnue sur le terrain. Les AESH participent à la mise en œuvre des PPS, assurent un travail de coordination avec les équipes éducatives, contribuent à la continuité des apprentissages, à la sécurité physique et psychologique des élèves et développent une expertise fine des besoins des élèves accompagnés.



La création d'un corps de catégorie B ne peut toutefois être dissociée de la question du temps de travail.

Pour la FSU, reconnaître le métier suppose de reconnaître l'ensemble des activités qui le composent. L'accompagnement direct des élèves ne représente qu'une partie du travail effectué. Préparation, coordination avec les équipes pédagogiques, ESS, relations avec les familles, suivi des PPS, formation continue ou encore échanges professionnels font pleinement partie des missions des AESH.

La FSU-SNUipp revendique la création d'un corps de catégorie B avec des obligations réglementaires de service spécifiques.

Un temps plein doit correspondre à un maximum de 24 heures hebdomadaires d'accompagnement d'élèves, complété de 3 heures pour les missions connexes.

Cette revendication vise à reconnaître le travail réel des AESH et à sortir d'une situation où une partie importante de l'activité demeure invisibilisée. Elle permettrait également de mieux prendre en compte l'intensité des gestes professionnels mobilisés quotidiennement : observation, adaptation permanente, coopération avec les équipes, soutien à l'accès aux apprentissages et à l'autonomie des élèves.

À l'heure où le ministère envisage de redéfinir les missions des AESH, la FSU rappelle qu'il ne peut y avoir d'école inclusive ambitieuse sans reconnaissance statutaire des personnels qui la rendent possible. L'urgence est, aujourd'hui, à la création d'un corps de catégorie B pour toutes les AESH, création accompagnée d'une revalorisation salariale et de la reconnaissance d'un temps plein à 24 heures d'accompagnement.



Comment agir avec la FSU-SNUipp ?

- Participer aux stages et réunions d'information syndicale (voir page 8)
- Manifester, participer aux grèves
- Informer le syndicat, diffuser les informations aux collègues
- Saisir les instances où la FSU représente les personnels (FSSSCT, CSA, CAPP) en construisant le dossier avec le syndicat
- Voter et faire voter FSU aux élections professionnelles de décembre 2026

Sur l'agenda de la rentrée :

Stages 1^{ère} période

- AESH (métier, droits, carrière) :

- mardi 06/10 au collège Damira Asperti de Penne d'Agenais
- mardi 13/10 au collège Lucie Aubrac de Castelmoron/Lot

Autres lieux et dates en cours d'organisation ;

voir tous les stages AESH :

<https://47.snuipp.fr/AESH-Metier-droits-carriere>



Rappel : chaque agent-e a droit à 12 jours de stage syndical / an.

Il suffit d'en aviser son administration au moins 1 mois à l'avance.

Réunions d'information syndicale 1^{ère} période

- Vianne, école élémentaire le lundi 14/09

- Marmande, école élémentaire É. Labrunie le jeudi 17/09

- Villeneuve-sur-Lot, école élémentaire F. Buisson le mardi 22/09

Toutes les animations pédagogiques peuvent être remplacées par des RIS.

Voir la procédure : <https://47.snuipp.fr/Reunions-d-Informations-Syndicales-comment-ca-marche>

Calendrier scolaire 2026-2027

Périodes	Zone A
Pré-rentrée	Lun. 31 août
Rentrée	Mar. 01 septembre
Vacances de la Toussaint	Du ven. 17 octobre Au lun. 02 novembre
Vacances de Noël	Du ven. 19 décembre Au lun. 04 janvier
Vacances d'hiver	Du ven. 13 février Au lun. 01 mars
Vacances de printemps	Du ven. 10 avril Au lun. 26 avril
Pont de l'Ascension	Du mer. 05 mai Au lun. 10 mai
Début des vacances d'été	Ven. 02 juillet

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Période 1 :	7 semaines
Période 2 :	7 semaines
Période 3 :	6 semaines
Période 4 :	6 semaines
Période 5 :	10 semaines

25^e Université d'Automne 2026 de la FSU-SNUipp

Du 16 au 18 octobre à Port-Leucate

Pour cette édition 2026, l'Université d'Automne (UDA) de la FSU-SNUipp mettra en avant la force des dynamiques collectives. Trois jours de conférences, de tables rondes et d'ateliers pour décrypter les enjeux des métiers de PE, AESH et PsyEN, interroger les pratiques professionnelles et porter haut les valeurs d'une école émancipatrice et égalitaire. Ne manquez pas ce rendez-vous !

L'UDA 2026 s'annonce encore une fois très riche. Plus que jamais, face aux défis qui touchent l'école, les élèves et les métiers, PE, AESH, psy-EN ont besoin de se retrouver, d'échanger, de se former et de faire vivre la recherche.

Rendez-vous à Port-Leucate du 16 au 18 octobre 2026.
Inscription courant septembre.



2^e forum social contre les idées d'extrême-droite

Samedi 3 octobre au centre culturel de Tonneins
à partir de 9 h

Programme :

Les travailleurs étrangers en Lot-et-Garonne (10 h - 12 h): intervenants prévu-es : revue Ancrage et autres intervenant-es.

Repas: cantine populaire Clairac

Lutter contre les idées d'extrême droite dans l'entreprise (14 h - 16 h): intervenant-es du réseau Visa (dont la FSU est partie prenante)

Comment se mobiliser et lutter contre les idées d'extrême droite? (16 h - 18 h) : intervenant-es prévu-es (expériences militantes locales et personnalités locales).

Soirée festive.

Buvette toute la journée pour financer l'évènement

